



DIRECTION DES RESSOURCES

HUMAINES

L'Université de Montpellier recrute un Agent polyvalent plateforme de simulation (F/H)

Type de contrat : CDD de droit public de Catégorie C
Dates de contrat : dès que possible jusqu'au 31/01/2025
Quotité de travail : 100 %
Rémunération mensuelle : 1 790 € brut / 1 440 € net estimé
Localisation : Nîmes

Une université d'excellence

Université de recherche intensive, leader mondial en écologie, l'Université de Montpellier est un établissement public expérimental qui figure dans le top 200 du classement de Shanghai. Elle couvre plusieurs champs disciplinaires sciences et techniques, droit, économie, environnement, administration, gestion, médecine, pharmacie, activités physiques et sportives, biologie, informatique, sciences de l'éducation, science politique. Elle a obtenu en 2022 la labellisation I-SITE (Initiative Science Innovation Territoires Economie) qui associe 15 partenaires de recherche et d'innovation du territoire. Ce Programme d'Excellence (PEI) porté par l'Université de Montpellier s'articule autour des enjeux "Nourrir, Soigner, Protéger" et s'appuie sur tous les domaines scientifiques de l'Université et de ses partenaires. Elle coordonne le Pôle Universitaire d'Innovation (PUI).



Une université engagée

En lutte contre toutes les formes de discrimination, l'Université de Montpellier est engagée pour la promotion de la diversité, l'égalité entre femmes et hommes et pour l'inclusion des personnes en situation de handicap. L'UM place aussi le développement durable au cœur de sa politique et de son savoir-vivre. Une démarche saluée par le palmarès du Times Higher Education qui la place en tête des universités françaises les plus performantes en terme de développement durable.

Affectation

Structure de rattachement : UFR Médecine Nîmes - Plateau technique expérimental et plateforme de simulation

Présentation du poste

- Mission principale :



Assurer l'installation et l'entretien des locaux et des équipements de la plateforme de simulation ainsi que ceux de l'animalerie

- **Activités :**

- 1) SOINS AUX ANIMAUX et SOUTIEN AUX TRAVAUX EXPERIMENTAUX

- Réception des animaux et mise à jour du registre des entrées et sorties
- Entretien des animaux et de leur hébergement en fonction des procédures liées à l'espèce concernée (nettoyage des locaux et du matériel d'hébergement, renouvellement des litières, distribution de la nourriture)
- Surveillance quotidienne et veille au bien-être des animaux, signalement de toute anomalie
- Maintien de la propreté des locaux hors hébergement : locaux techniques, pièces de stockage, bureaux...
- Surveillance du bon fonctionnement des installations (cycle d'éclairage, chauffage, température, hygrométrie...),
- Entretien du linge
- Préparation des blocs opératoires en fonction des projets (mise en place du matériel, approvisionnement des chariots navette, vérification du bon fonctionnement des appareils)
- Soutien pendant les sessions expérimentales pour la préparation des animaux, le suivi clinique pré-, per- et post-opératoire
- Remise en état des locaux et équipements après les sessions
- Désinfection des locaux et stérilisation du matériel
- Participation à la réception, au rangement des consommables et médicaments
- Participation à la gestion des déchets

- 2) INSTALLATION ET ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS D'ENSEIGNEMENT PAR SIMULATION

- Préparation des salles et des mannequins de simulation.
- Reconstitution des configurations matérielles et disposition des salles adaptées à chaque scénario et utilisation : préparation du charriot de l'équipe, disposition des meubles, préparation des blocs, installation du petit matériel médical, habillage des mannequins...
- Veille au respect des procédures, contrôle de l'état du matériel et des mannequins.
- Assistance à l'utilisation et à la mise en réseau des tablettes de contrôle et de monitoring des mannequins
- Assistance à l'utilisation du matériel audiovisuel et des caméras
- Assistance à l'utilisation des échographes et des respirateurs
- Assistance à l'utilisation des outils liés aux dispositifs informatiques de simulation, ainsi qu'aux outils de gestion de formations et de visioconférences
- Prise en charge et remise en état des salles de simulation à l'issue des séances
- Lavage des blouses des équipes, des draps, des habits des mannequins,
- Tri et élimination des déchets,
- Transmission des documents de traçabilité et d'émargement.
- Réception, et stockage des consommables médicaux.
- Assurer l'accueil des formateurs et des apprenants
- Veiller au bon déroulement des séances
- Relais et transmission des informations.
- Organisation et gestion du matériel stocké et des salles de stockage.
- Suivi des besoins de consommables et matériel (couches, habits, draps, blouses, champs opératoire, meubles etc.)

MISSIONS SECONDAIRES :

Surveillance des examens.

- **Spécificités / Contraintes du poste :**

- Astreintes les week-end et jours fériés
- Adaptation des horaires de travail de manière ponctuelle en fonction des besoins du service.
- Port de charges et manutention
- Ultra polyvalence sur un poste transversal animalerie / simulation

Profil recherché

COMPETENCES

- Respecter les animaux (rongeurs, porcins ...) et être à l'aise dans le contexte expérimental (chirurgie)
- Avoir des notions de base en biologie et en calculs mathématiques
- Savoir travailler en équipe
- Etre rigoureux et fiable
- Avoir une forte adaptabilité en fonction de la charge de travail
- Savoir respecter les consignes
- Avoir un bon relationnel avec différents types de public (enseignants, chercheurs, personnels et étudiants)
- Avoir une forte adaptabilité en fonction de la charge d'activité de chaque service (simulation/animalerie)

Pourquoi nous rejoindre ?

Rejoindre l'université de Montpellier, c'est bénéficier de nombreux avantages dans une région qui offre un cadre de vie qualitatif.

Nos avantages:

> **Dispositifs de développement des compétences** : accès à une grande offre de formation, préparation aux concours internes

> **Jusqu'à 56 jours de congés / an** (pour un contrat 12 mois et plus/ temps plein à 38h05)

> **Temps de travail aménageable**

> **Jusqu'à 2 jours de télétravail / semaine** (selon les modalités de la charte de TT applicable à l'UM)

> **Restauration collective**

> **Aide et prestations sociales**

> **Prise en charge partielle des abonnements au transport de la ville**

> **Accès aux activités sportives, culturelles et de loisirs de l'université**

> **Soutien à la parentalité** : club de loisirs pour enfant, partenariat de crèches, jours enfant-malade

Avantages dépendant de la nature et la durée du contrat, des nécessités de services et des conditions d'éligibilité

Modalité de candidature

Dépôt CV et Lettre de Motivation : <https://umemplois.umontpellier.fr/>

Référence de l'offre à rappeler dans votre lettre de motivation : **2024-I0112**

Clôture des candidatures **le 16/01/2024 à 23h59**

Contacts :

- organisation du recrutement : drh-recrut-biats@umontpellier.fr / 04 67 14 99 30
- Renseignements sur le poste : lionel.magliari@umontpellier.fr / 04 66 02 81 82

En savoir plus :

Caractéristiques du contrat

- ✓ Contrat de droit public avec période d'essai en fonction de la durée du contrat
- ✓ Les congés doivent être pris pendant la durée du contrat de travail
Pour les contrats d'une durée = ou > 12 mois, au choix :
 - * soit 36h40 hebdomadaires et 48 jours de congés par an
 - * soit 38h05 hebdomadaires et 56 jours de congés par an

Conditions générales de recrutement dans la fonction publique

- ✓ Jouir de ses droits civiques
- ✓ Compatibilité des mentions portées au bulletin n°2 du casier judiciaire avec l'exercice des fonctions
- ✓ Etre en position régulière au regard du code du service national de l'Etat dont le candidat est ressortissant
- ✓ Pour les personnels de nationalité étrangère, être en position régulière au regard des dispositions relatives aux documents de séjour du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile
- ✓ Conformément à l'article 49-9 du décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat, les agents qui, dans les six années suivant la rupture conventionnelle, sont recrutés en tant qu'agent public pour occuper un emploi au sein de la fonction publique de l'Etat, sont tenus de rembourser à l'Etat, au plus tard dans les deux ans qui suivent leur recrutement, les sommes perçues au titre de l'indemnité spécifique de la rupture conventionnelle octroyées dans le cadre d'un précédent emploi dans la fonction publique.

